

AUDIENCE DGPN : EN ATTENTE D'AVANCÉES CONCRÈTES POUR LE CC



scsi-pn.fr

avril 2021



Le Directeur général de la police nationale Frédéric Veaux a reçu le SCSI en audience le vendredi 16 avril pour faire le point sur les dossiers en cours touchant le corps de commandement. L'ensemble des sujets RH ont été abordés, l'issue de certains chantiers demeurant liée aux débats du Beauvau de la sécurité et aux discussions sur les mesures catégorielles qui doivent être menées en parallèle. Nous avons également abordés les réformes des structures et le temps de travail.

DTPN/DDPN : LE SCSI VIGILANT



Le DG constate que les transformations annoncées induisent de nombreuses inquiétudes et quelques résistances fortes au changement. Il considère que cette réforme ambitieuse prendra du temps et s'interroge donc sur la possibilité d'une généralisation à l'échéance du mois de septembre 2021. Rapprocher et regrouper les différentes filières métier au sein d'une structuration territoriale au bon niveau est à ses yeux essentiel. L'investigation dans la police nationale et particulièrement en sécurité publique souffre, il estime qu'il est urgent d'agir et de trouver un nouveau mode d'organisation tout en préservant les spécificités actuelles. La PN doit parler d'une seule voix.

Le SCSI a sollicité :

- Une équipe d'aide et d'assistance auprès des préfigureurs
- Un maintien des spécialités des filières PAF et PJ (par exemple à travers la création d'antennes OCRIEST)
- Un déploiement progressif après des expérimentations menées notamment au niveau régional ou zonal
- Un accompagnement RH accru pour assurer des nomenclatures cohérentes et des parcours de carrière aux cadres (domaines de la formation, déontologie...).

INTÉRIM SUR LES POSTES DIFFICILES

Suite aux revendications argumentées du SCSI, le paiement de l'IRP D lors de l'intérim sur un poste allocataire fait l'objet d'un accord de principe du DGPN. L'officier qui exerce les fonctions correspondant à un poste difficile devrait percevoir la majoration de l'IRP, comme pour l'intérim d'un poste de chef de service. Le SCSI se bat pour que les budgets requis soient inscrits au PLF 2022.



ASTREINTE DE COMMANDEMENT DES CRS

Nous avons obtenu gain de cause concernant le paiement de l'astreinte de commandement des CRS qui sera bientôt effectif, conformément au droit commun. La DRCPN doit maintenant le mettre concrètement en place pour les officiers concernés.

TEMPS DE TRAVAIL : DES ARBITRAGES FAVORABLES DU DGPN

Le DGPN est favorable à la responsabilisation des officiers dans la gestion de leur temps de travail. Il convient donc de faciliter le système actuel en attendant le déploiement de l'application GESTT qui devrait remplacer Geopol en 2022.

Les deux arbitrages sollicités par le SCSI dans l'immédiat (cristallisation des RCB sans démarche à effectuer et badgeage *a posteriori* sans validation systématique) sont confirmés et une nouvelle note du DGPN devrait rapidement décliner les nouvelles modalités de fonctionnement du système des horaires variables.



LE SCSI SAISIT À NOUVEAU LE DGPN POUR LES OFFICIERS

Nous avons rappelé au DG avoir alerté le ministre de l'Intérieur sur la problématique de la **classe fonctionnelle des chefs d'escadron** de gendarmerie qui pose le problème du positionnement des OPN dans tous les services mixtes, notamment à la DCI, et met à mal l'équilibre de l'ensemble de la chaîne hiérarchique.

Nous sommes revenus également sur la problématique de la **vaccination** et l'urgence d'ouvrir plus largement les créneaux disponibles aux fonctionnaires de police, au vu notamment du niveau toujours élevé des cas positifs dans les services.

Concernant le chantier ouvert autour de l'**encadrement**, le DG n'est pas favorable à l'unification des corps de cadres et considère qu'il faut maintenir un recrutement externe au sein du CCD. Nous lui avons toutefois rappelé la nécessité de valoriser la promotion sociale en interne, il reconnaît notamment l'importance d'adapter les durées de scolarité aux parcours des internes. Ce sujet fait partie des débats du Beauvau de la sécurité, il sera soumis à l'arbitrage du ministre.

Nous avons souhaité que le **saire des élèves officiers** soit augmenté au plus vite pour corriger l'écart existant avec celui d'élève gardien de la paix. À ce stade, le DG envisage de solutionner cette question par une légère augmentation de l'indemnitaire pour les élèves plutôt que par une revalorisation indiciaire. Le SCSI a rappelé au DGPN la nécessité de **revaloriser l'ensemble de l'indemnitaire** des officiers de tous grades et de mettre en œuvre le **7ème échelon de commandant** en 2022.

Le SCSI a enfin attiré l'attention du DGPN sur les difficultés de la filière RH des officiers et le sous-dimensionnement du **BOP** de la DRCPN qui manque de personnel et d'outils informatiques adaptés.